Quelle place pour le paysage dans le SDRIF ?



Corinne Legenne ÎLE-DE-FRANCE





Île-de-France 2030

SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Adopté par la délibération du Conseil régional du 18 octobre 2013 et approuvé par le décret du 27 décembre 2013





LES DOCUMENTS DU PROJET ÎLE-DE-FRANCE 2030



Vision régionale - préambule

Projet de société de la Région Île-de-France



Défis, projet spatial et objectifs

Expression des ambitions d'aménagement et de développement durables pour la région Île-de-France





Orientations réglementaires + Carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT)

Ensemble des dispositions normatives



Évaluation environnementale

Justification et explicitation des choix retenus/ impact sur l'environnement



Propositions pour la mise en œuvre - annexe

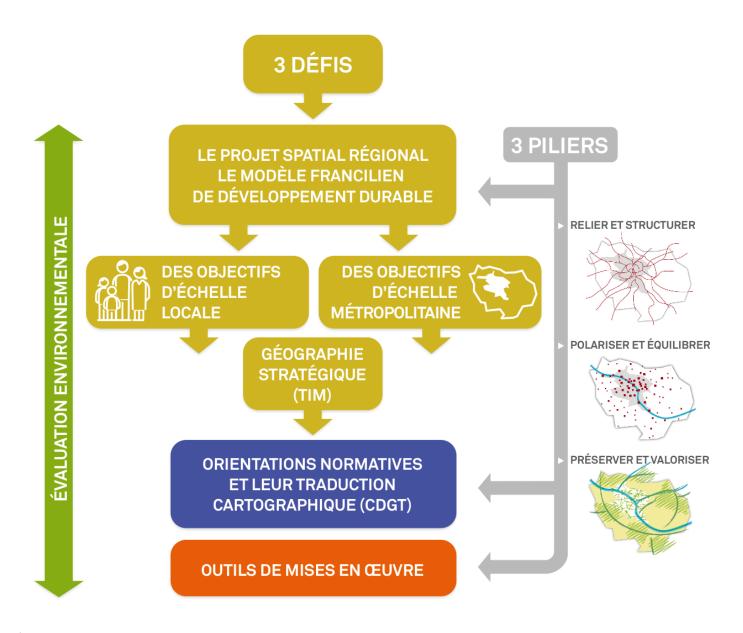
Politiques publiques concourant à la mise en œuvre du SDRIF



La synthèse – annexe

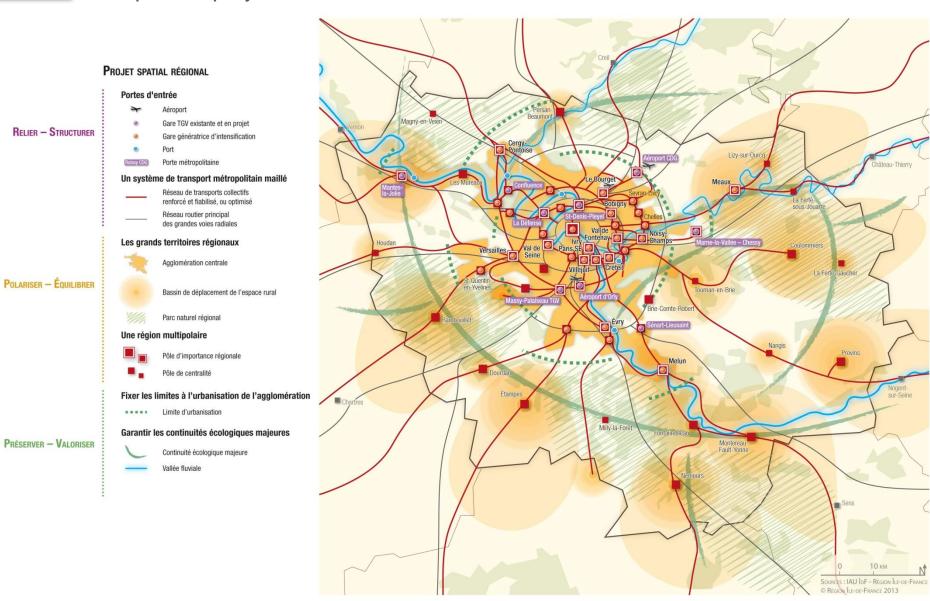
Information du public

LA **LOGIQUE DE CONSTRUCTION** DU PROJET ÎLE-DE-FRANCE 2030



LE **PROJET SPATIAL RÉGIONAL** ET SES PILIERS

Compacité, polycentrisme et articulation urbanisme/transport



5 clefs d'entrée pour un aménagement du territoire de qualité

- De grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France
- 2. Un relief qui donne à voir, à lire et à comprendre
- Des fronts urbains, interfaces ville-campagne qui peuvent être des lignes de dialogue
- De grands axes qui structurent le paysage urbain et rural
- 5. Un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et l'ambiance des quartiers

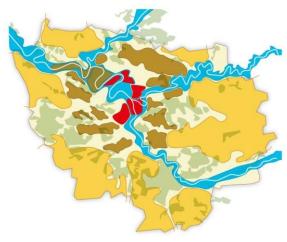


1. De grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France

4 types d'unités paysagères stratégiques

- La structure des paysages franciliens a été formée par l'érosion des grands plateaux agricoles par les grandes vallées. Le développement urbain a tendance à faire disparaître leurs caractéristiques.
- Les unités en interface de la ville et de la campagne sont sous pression car elles cumulent les fronts urbains d'intérêt régional mais aussi une grande part des zones d'extension urbaine (Fascicule Défis p71)
- Les espaces urbains en mutation sont les secteurs comportant une grande part des zones de densification et dont le paysage se transformera fortement (Fascicule Défis p71)

PILIER PRESERVER ET VALORISER



Les grandes unités paysagères

Grand plateau agricole

Grande vallée urbaine et rurale

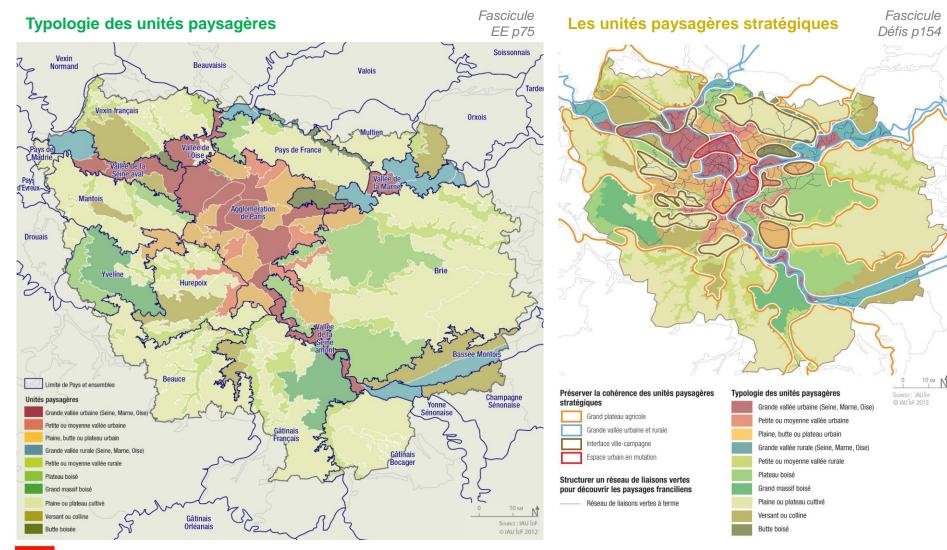
Interface ville-campagne

Espace urbain en mutation

Fascicule Défis p64



1. De grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France





Séminaire de restitution de l'atlas des paysages et des projets urbains du département des Hauts-de-Seine

1. De grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France

Préserver et faire découvrir les grands paysages franciliens

- Les paysages sont essentiels à l'amélioration du cadre de vie, à l'impression de bien-être
- Ils sont des supports d'identité et d'attractivité touristique

Fascicule Défis p66

Des orientations sur les espaces ouverts qui renforcent la protection du paysage

- Les unités d'espaces agricoles sont à préserver (Fascicule Orientations p38)
- Les éléments, les espaces et les milieux d'intérêt écologique et paysager présents dans l'espace agricole doivent être identifiés et préservés
- Les lisières des espaces boisés doivent être protégées (implantation de toute nouvelle urbanisation qu'à partir de 50 m) (Fascicule Orientations p38)
- Les espaces de respiration (R) doivent être maintenues (Fascicule Orientations p45)



Et aussi dans le Fascicule EE p64, 98, 113, 185, 192



2. Un relief qui donne à voir, à lire et à comprendre

Améliorer l'espace urbain et son environnement urbain

- « Dans de nombreux territoires, la ville s'est construite en ignorant les éléments signifiants de la géographie et de la topographie, pourtant fortement créatrices d'identité locale »
- « Le respect du relief et la valorisation des paysages doivent être un élément constitutif du projet urbain »

Fascicule Défis p111

Préserver les belvédères

 « Les belvédères devront être préservés sous forme d'espaces accessibles, aménagés et leur vue protégée. »

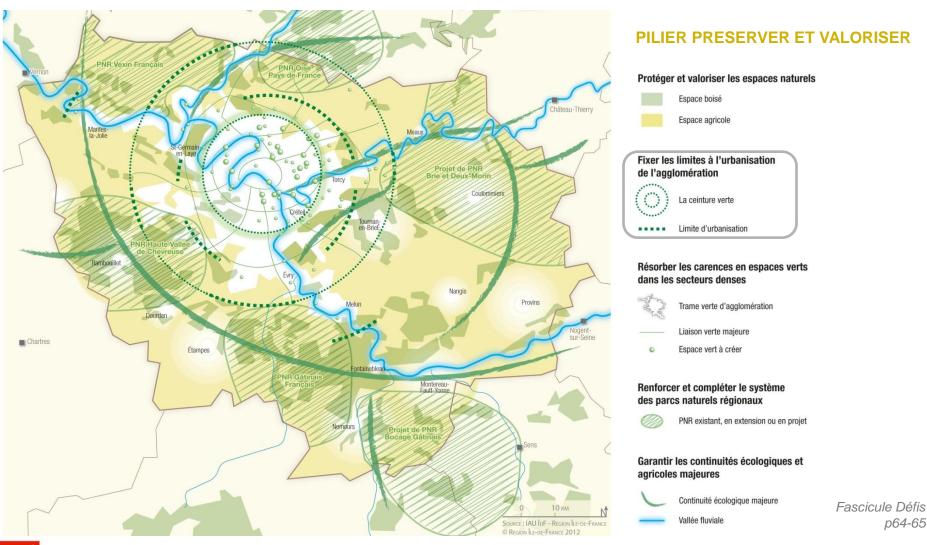
Prendre en compte les coteaux

- « L'urbanisation des coteaux non bâtis présentant un intérêt paysager ne sera possible que lorsque les autres secteurs de la commune ne permettent pas de répondre aux nécessités d'implantation de logements ou d'activités.»
- « Elle s'effectuera dans le respect de la qualité paysagère du site, tout comme l'extension de l'urbanisation des mêmes coteaux lorsqu'ils sont partiellement bâtis. »

Fascicule Orientations p25 et également fascicule Défis p66



3. Des fronts urbains, interfaces ville-campagne qui peuvent être des lignes de dialogue





Séminaire de restitution de l'atlas des paysages et des projets urbains du département des Hauts-de-Seine

p64-65

3. Des fronts urbains, interfaces ville-campagne qui peuvent être des lignes de dialogue

Limiter l'urbanisation avec les fronts urbains

- Ils sont intangibles
- Les redents peuvent être urbanisés
- Aucune urbanisation nouvelle ne peut les franchir
- Les collectivités doivent en fixer les limites précises



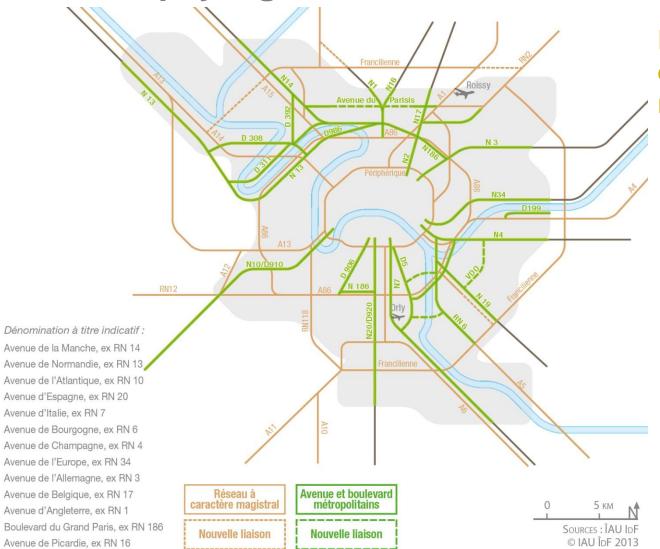
Des dispositions en lien direct avec le paysage

- « Les limites de l'urbanisation existante [...]doivent être, le cas échéant, adaptées afin de constituer un front cohérent et maîtrisé. »
- « Ces limites suivront les lignes de rupture géographique, naturelle ou artificielle, lorsque celles-ci existent ; en leur absence, le front sera créé et aménagé sur les espaces à vocation urbaine. »
- « A l'occasion des projets extensions, doivent être déterminés [...] des fronts temporaires lors des phases successives d'urbanisation. »

Fascicule Orientations p37



4. De grands axes qui structurent le paysage urbain et rural



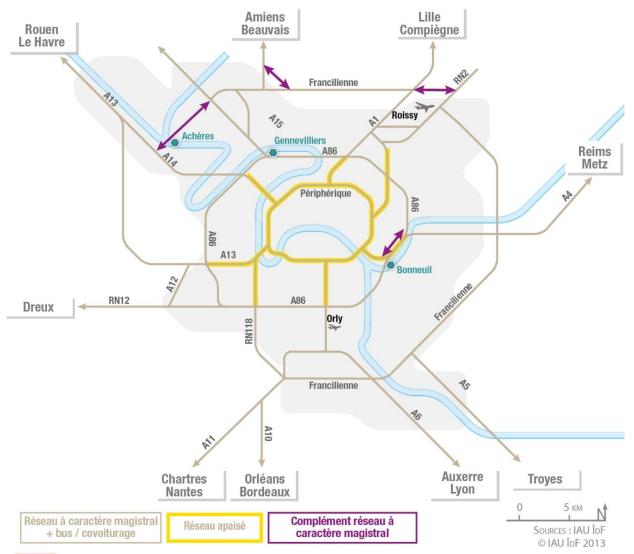
Les boulevards et avenues métropolitains

Fascicule Défis p106



Séminaire de restitution de l'atlas des paysages et des projets urbains du département des Hauts-de-Seine

4. De grands axes qui structurent le paysage urbain et rural



Vers un réseau de voies rapides apaisées et multimodales

> Fascicule Défis p107



4. De grands axes qui structurent le paysage urbain et rural

Réaménager des boulevards et avenues métropolitains

- Le partage multimodal de la voierie est une composante essentielle du modèle urbain
- La promotion des modes actifs s'insère dans une politique renouvelée d'aménagement de l'espace public de voirie
- Les anciennes routes nationales et radiales sont naturellement pressenties pour muter en boulevard urbain

Aménager un réseau de voies rapides apaisées et multimodales

 A moyen terme, les autoroutes ont également vocation à être transformées en avenue multimodale apaisée dans l'agglomération centrale.

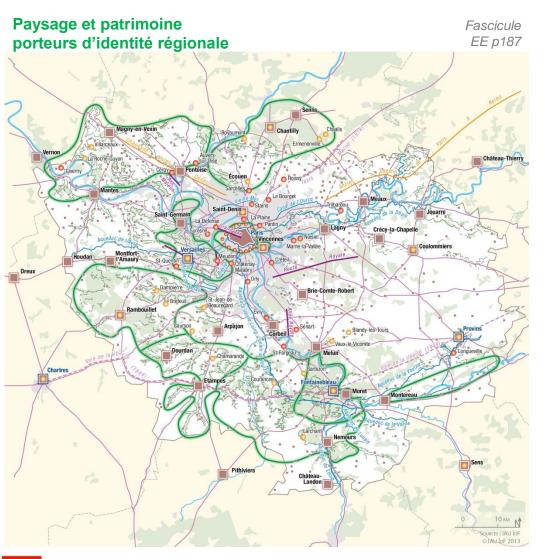
Fascicule Défis p106

L'optimisation du système de transport aura un impact sur l'urbanisation

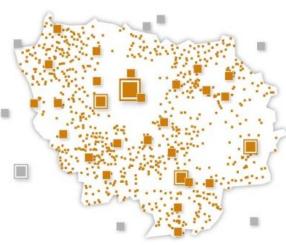
- Chaque infrastructure de transport collectif, que ce soit un arrêt, une station, ou une gare verra sa création ou son évolution s'accompagner d'un développement urbain dense.
- Autour des nouveaux boulevards urbains pourront se développer des nouveaux quartiers.



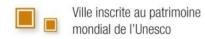
5. Un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et l'ambiance des quartiers



PILIER PRESERVER ET VALORISER



Le patrimoine francilien



Ville historique

 Bourg ou village de caractère

> Fascicule Défis p64



5. Un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et l'ambiance des quartiers

Valoriser le patrimoine bâti dans une recomposition urbaine de qualité

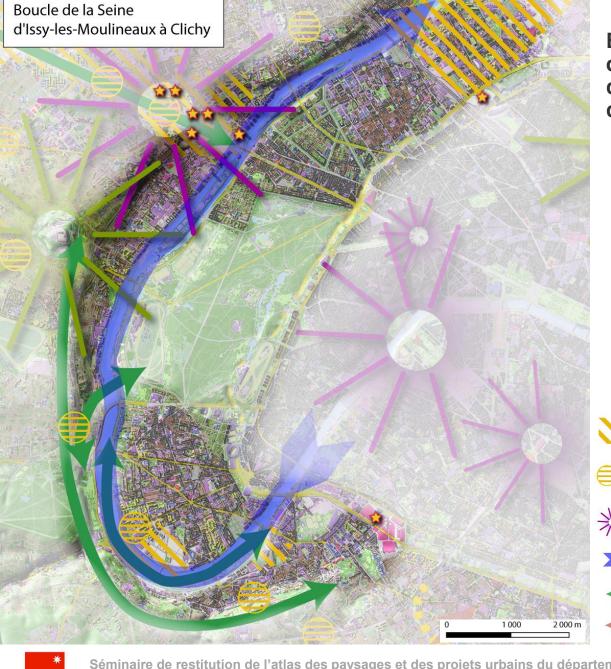
- « Les dispositifs de protection des monuments historiques, de leurs abords, ou de quartiers, doivent être vus comme des atouts à valoriser dans les projets d'aménagement »
- « Le bâti francilien comporte une grande richesse de patrimoines non protégés, plus ou moins connus, donnant aux territoires une ambiance, une identité, et qu'il est important de reconnaître et de mettre en valeur »
- « Certains territoires méritent une attention particulière en termes de composition urbaine : des territoires urbains voués à des changements importants de leur physionomie, concernés par des grands projets de développement ou par des risques de dégradation, des séquences paysagères liées au fleuve. » Fascicule Défis p64

Orientations communes

« Les formes nouvelles, tout en répondant aux objectifs de densification, doivent prendre en compte les caractéristiques paysagères et éléments d'urbanisation traditionnelle » Fascicule Orientations p25

Et aussi dans le Fascicule EE p64, 98, 185, 192





Extrait de la carte enjeux de la boucle de Seine d'Issy-les-Moulineaux à Clichy de l'atlas des paysages

ENJEUX DE PAYSAGES



Secteurs actuellement en mutation : favoriser la relation avec le socle et les repères paysagers



Gares du Grand Paris, tramways, projets de tours : penser les tissus en restructurations dans le contexte métropolitain (parcours, centralités, espace public...)



Tours de la Défense et repères parisiens, buttes : favoriser la visibilité des repères paysagers et silhouettes majeurs



Rendre la Seine plus proche et plus sensible, confirmer son statut fédérateur et de repère territorial



Continuités écologiques et paysagères, coupures : rechercher la cohérence et la lisibilité des parcours



Axes structurants : retrouver les continuités historiques, mettre en scène leur rôle d'avenue, leurs perspectives



L'atlas des paysages et des projets urbains du département des Hauts-de-Seine, une aide à la déclinaison locale du SDRIF 2013

SDRIF 2013

- 1. De grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France
- Un relief qui donne à voir, à lire et à comprendre
- 3. Des fronts urbains, interfaces ville-campagne qui peuvent être des lignes de dialogue
- De grands axes qui structurent le paysage urbain et rural
- 5. Un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et l'ambiance des quartiers

Carte enjeux de l'atlas



Tours de la Défense et repères parisiens, buttes : favoriser la visibilité des repères paysagers et silhouettes majeurs



Rendre la Seine plus proche et plus sensible, confirmer son statut fédérateur et de repère territorial



Continuités écologiques et paysagères, coupures : rechercher la cohérence et la lisibilité des parcours



Axes structurants : retrouver les continuités historiques, mettre en scène leur rôle d'avenue, leurs perspectives



Secteurs actuellement en mutation : favoriser la relation avec le socle et les repères paysagers



Gares du Grand Paris, tramways, projets de tours : penser les tissus en restructurations dans le contexte métropolitain (parcours, centralités, espace public...)



Merci pour votre attention

Corinne Legenne

Paysagiste, urbaniste IAU – Département environnement urbain et rural corinne.legenne@iau-idf.fr

Tél.: 01.77.49.75.61





